

1 LES CHANTIERS DE L'APW

1 Apprentissage des langues, la Province de Namur à vos côtés

Formations «plans de cohésion sociale»

2 Recadrage de la compétence logement

Vers un régime unique de la voirie communale

3 À LA UNE

10^{ème} Open Days 2012

Goûtez les Saveurs des Provinces wallonnes

Foire de Libramont 2012

Conférence politique annuelle de la CEPLI

4 RÉFORME

Avenir de l'enseignement policier

4 LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

La Province de Liège développe des parkings d'écovoiturage



EDITO

Les provinces poursuivent leur marche vers la réforme

La Déclaration de politique régionale fixe le cadre de la réforme des provinces. L'Association des provinces wallonnes est un des corps de métier qui entend bien poursuivre dans la construction du nouveau devenir des provinces en étroite collaboration avec le Gouvernement wallon.

L'étude sur les activités des provinces wallonnes a certainement contribué à objectiver le débat. Le professeur Christian Behrendt, qui a collaboré à sa réalisation, a été invité à la Commission des Affaires intérieures du Parlement wallon pour en faire la présentation. Les discussions qui ont suivi démontrent bien de l'ampleur du chantier mais également de la nécessité d'une concertation étroite entre les différents architectes.

Dans ce numéro, nous faisons le point sur le dossier du transfert des compétences «Logement et énergie», actuellement sur la table du Gouvernement wallon. L'APW plaide pour que les spécificités provinciales soient prises en compte au risque, in fine, de léser le citoyen. Nous insistons également pour qu'une réflexion commune sur le financement soit menée dans un esprit de respect mutuel.

La formation est également à l'honneur dans ce numéro avec un focus sur les cours de langue organisés par la Province de Namur ou encore le programme de formation destiné aux chefs de projets des 144 communes qui participent aux plans de cohésion sociale. Une formation de six journées leur sera spécifiquement dédiée. Les provinces organisent aussi la formation des policiers. Dans ce cadre, nous faisons état de l'avis du Conseil d'administration de l'APW qui a pris position sur le nouveau projet de la Police fédérale.

Au chapitre international, notons que l'APW participe, cette année encore, avec la CEPLI, à la semaine européenne des communes et régions d'Europe, les Open Days. La CEPLI organise par ailleurs, au début juillet, sa Conférence politique annuelle, qui fera largement écho au débat qui a eu lieu au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Paul-Emile Mottard, Président de l'APW

LES CHANTIERS DE L'APW

Apprentissage des langues, la Province de Namur à vos côtés

Vous êtes agent d'un pouvoir local ou agent provincial ? Développer vos compétences en langues pour mieux construire votre projet professionnel est un atout supplémentaire.

En tant que partenaire touristique de la Fédération du Tourisme de la Province de Namur, opérateur touristique d'une attraction, d'un hébergement ou restaurant, mieux accueillir et conseiller le touriste dans sa langue est un gage de qualité.

Venez entamer, compléter ou perfectionner votre formation linguistique au sein de l'Ecole provinciale d'Administration.

En effet, en 2011, la Province de Namur a développé la possibilité d'apprendre le néerlandais ou de progresser dans cette langue étrangère.

L'Ecole provinciale d'Administration en collaboration avec l'Académie Namuroise des Langues Vivantes ont décidé d'unir leurs efforts en vue de proposer des formations adaptées aux besoins et aux attentes des apprenants. L'Académie Namuroise des Langues Vivantes est une association de onze écoles de promotion sociale de la Province de Namur qui dispense des cours de langue adaptés principalement aux besoins des adultes, tous réseaux d'enseignement confondus.

Plus d'une quarantaine d'agents ont assisté à la formation en néerlandais en 2011. Ils ont été répartis dans 4 modules de niveaux différents suite à des tests informatisés et oraux réalisés au préalable. Ces modules de 40 périodes ont aidé ces agents à débiter dans l'apprentissage de

la langue ou à consolider et perfectionner leurs connaissances.

Un projet-pilote en «blended-learning» (utilisation conjointe de l'e-learning et du mode classique d'apprentissage) a également été lancé en 2011, en partenariat avec le Forem-formation. Il a remporté un succès moins vif que les cours en présentiel (apprentissage classique, en cours, face à un formateur) mais a été apprécié pour les agents qui y ont participé.

Entre septembre et décembre 2012, l'expérience sera à nouveau proposée sur le campus provincial :

- poursuite des cours de jour en néerlandais ;
- ouverture d'un cours de jour en anglais.

Les cours en e-learning avec utilisation de la plateforme d'apprentissage à distance «Wal-languages» (plateforme gratuite développée par la Région wallonne) s'adressent spécifiquement aux opérateurs touristiques en néerlandais et/ou anglais accompagnés d'heures en présentiel pour cristalliser les apprentissages.

Pour terminer, il est important de savoir que la maîtrise que vous pouvez acquérir d'une langue dépend de vos besoins, de vos désirs, de votre motivation, de votre capacité et de la quantité d'énergie que vous consacrez à cette entreprise.

L'Ecole d'Administration est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à prendre contact avec Madame Fabienne ROBA, chargée du suivi du projet : 081/77.55.74 - fabienne.ropa@province.namur.be

Formations «plans de cohésion sociale»

De septembre à décembre 2012, à l'initiative du Conseil régional de la Formation, l'Association des Provinces wallonnes organisera un cycle de six journées de formation pour les chefs de projets des 144 communes wallonnes qui participent au programme «plan de cohésion sociale».

L'objectif est de donner tous les outils nécessaires aux communes pour les aider à mener à bien ces PCS. La formation proposera également des échanges d'expériences et mises en réseau des acteurs de la cohésion sociale en Wallonie.

Il s'agira également d'aider les chefs de projets à impliquer et organiser la participation des citoyens dans les programmes du PCS.

La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et éviter la polarisation. Il s'agit donc d'un processus dynamique qui englobe l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer à tous l'accès aux droits fondamentaux : politiques de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, accès au logement, à la santé, à la culture, etc.

Le programme «plan de cohésion sociale» vise à soutenir les communes wallonnes qui s'engagent à promouvoir la cohésion sociale sur leur territoire par le développement social des quartiers et la lutte contre toute forme de précarisation.

La mise en œuvre de ces programmes s'avère quelques fois compliquée et nécessite la mobilisation de ressources et le travail en réseau pour établir le diagnostic de la situation de chaque commune, les actions à mener pour améliorer l'accessibilité du public aux droits

fondamentaux que sont l'accès à un revenu digne, la protection de la santé, le droit au logement...

Les six journées de formation proposées aux chefs de projets communaux des plans de cohésion sociale porteront sur les thèmes suivants :

1. la construction et gestion de projets ;
2. la mise en réseau des PCS avec les partenaires locaux ;
3. la recherche de financement ;
4. la communication pour susciter la participation ;
5. la communication pour susciter la valorisation du PCS et des actions menées ;
6. la mise en réseau des chefs de projet PCS.

Chaque journée de formation sera organisée autour d'une conférence et de plusieurs ateliers pratiques.

La tenue de ces formations se fera de manière décentralisée : Hélécine, Jurbise (Mons), Namur et Seraing.

Le programme complet de ces formations et les modalités d'inscription seront prochainement disponibles sur notre site internet www.apw.be. Celui-ci permettra également la mise en ligne des supports didactiques et la mise en réseau des participants à la formation.

Recadrage de la compétence logement : un même service pour le citoyen ?

Conformément à la Déclaration de Politique Régionale, le Gouvernement wallon s'est engagé dans la réflexion sur la redéfinition des compétences provinciales, notamment dans le domaine du logement et de l'énergie.

Depuis le mois de décembre dernier, le Ministre en charge de ces matières, Monsieur Jean-Marc Nollet, mène une réflexion dans l'optique d'organiser le transfert de la compétence des provinces en matière de logement et d'énergie vers la Wallonie.

L'Association des provinces wallonnes a participé à deux réunions dans un esprit constructif.

Nous insistons sur le fait qu'une réelle concertation doit tenir compte des préoccupations des uns et des autres. Au niveau provincial, la volonté est de garantir une action de proximité qui tienne compte des spécificités des situations rencontrées au niveau local.

Il est clair que l'intervention provinciale est née pour répondre à des besoins exprimés par les

communes et les citoyens et pour lesquels les réponses régionales ou communales n'étaient pas suffisantes. Par exemple, la Province du Brabant wallon a créé une Régie foncière afin de permettre l'accès au logement à des ménages à revenus modérés en raison de la forte pression foncière ou encore la Province de Hainaut qui octroie des avances sur les primes régionales pour permettre aux bénéficiaires de commencer les travaux de leur habitation avant de percevoir le montant de la prime.

Le Ministre du Logement a proposé plusieurs notes au Gouvernement wallon pour aboutir dans son projet de reprise des compétences du logement et d'énergie par la Région.

À ce stade, il nous paraît important de rappeler un certain nombre de principes que l'APW défend dans le cadre de ce débat et qui ne sont pas actuellement rencontrés.

D'abord, dans un souci de proximité, nous sommes convaincus que le niveau provincial reste pertinent pour la mise en œuvre des politiques de logement, adapté à la spécificité de chaque territoire provincial.

Il est dès lors plus opportun de parler en termes de synergies ou de missions déléguées aux provinces plutôt que de reprise pure et simple de la compétence.

Vient ensuite la question du financement de la politique du logement. Nous constatons de plus en plus une tentation généralisée de vouloir puiser dans le Fonds des provinces la totalité des moyens provinciaux, alors que le Fonds ne représente que 14,65 % de l'apport de la Région dans les recettes provinciales. De plus, il est utile de souligner à nouveau que le fonds est un financement général non affectable.

De plus, cette manière de fonctionner crée une réelle incertitude concernant le financement actuel et futur des provinces. L'automatisme de

la réduction du Fonds des provinces procède d'une logique qui est contestable et doit être concertée, d'autant plus qu'elle intervient dans des compétences non obligatoires, relevant donc de l'exercice de l'intérêt provincial.

Par ailleurs, dans le domaine de la participation des provinces dans la Société Wallonne du Logement et les Sociétés de Logement de Service Public, il est également indispensable de valoriser les valeurs de participation de manière actualisée sur base des derniers bilans.

Cela suppose de se mettre d'accord sur la méthode de valorisation la plus objective et applicable à toutes les provinces.

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur la situation du personnel. Nous le soulignons depuis le début de la démarche de réforme des provinces, le facteur humain est particulièrement important. Le fait d'ouvrir une discussion sur le transfert de compétence crée une incertitude pour le personnel provincial concerné. Il est nécessaire de les rassurer sur le fait que leur transfert éventuel ne se fera que sur base volontaire, en les informant clairement des conditions de ce transfert.

Il faut également tenir compte des incidences pour les provinces elles-mêmes, qui devront envisager des réorganisations de service et attribuer de nouvelles missions au personnel qui souhaiterait poursuivre sa carrière au sein de l'institution provinciale.

Ici encore, l'automatisme entre transfert de personnel et réduction du Fonds des provinces pose question.

De nombreuses incertitudes persistent. L'APW appelle à une véritable concertation avec la Région wallonne et souhaite que les services à la population et aux autres bénéficiaires soient garantis.



Vers un régime unique de la voirie communale

Aux termes de la déclaration de politique régionale 2009-2014, le Gouvernement wallon propose «de réviser le régime de la voirie communale, en ce compris un nouvel Atlas de la voirie communale, afin d'y intégrer les actuelles voiries vicinales et communales ou innommées. Le nouveau régime sera adapté aux exigences de la mobilité intra et inter-communale, et en particulier à la mobilité lente. Il abrogera la loi de 1841 sur les chemins vicinaux et ses arrêtés d'exécution».

A l'initiative du Ministre Lutgen, la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux a été modifiée par un décret du 3 juin 2011 afin de rendre ceux-ci imprescriptibles de manière à mettre un terme aux nombreux conflits nés de cette exception à l'imprescriptibilité du domaine public.

Ce décret va au-delà et prévoit également une actualisation de l'Atlas des chemins vicinaux par les communes suivant les modalités fixées par le Gouvernement wallon en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'objectif principal poursuivi par cette réforme est de faire un relevé précis sur le terrain des chemins et sentiers afin, d'une part, de faire correspondre situation de droit et situation de fait pour éviter les conflits et, d'autre part, de créer un maillage global pour la mobilité douce.

Le Ministre Lutgen a donc mis en place un groupe de travail chargé de la révision de la loi du 10 avril 1841 et de la définition d'un régime unique de la voirie communale, mais aussi de l'élaboration d'une méthodologie d'actualisation de l'Atlas.

L'APW, associée aux travaux de ce groupe, a eu l'occasion d'y formuler ses observations quant aux propositions faites par la Région et ses revendications quant au rôle dévolu aux provinces en matière de voirie communale à l'avenir.

Le 8 mars dernier, une note reprenant la synthèse des remarques émises par ce groupe ainsi que les pistes d'orientation de la réforme a été approuvée par le Gouvernement wallon. Cette note contient un certain nombre d'avancées positives.

Ainsi, elle prévoit la définition d'un régime unique de la voirie communale inséré dans un véhicule juridique autonome. Dès lors, voiries vicinales et voiries innommées seront reprises sous ce vocable unique et se verront appliquer un seul régime juridique, ce qui paraît nettement plus cohérent.

Ensuite, elle propose la création d'un nouvel Atlas qui constituera un outil précieux de référencement des voiries reprenant les décisions administratives ou judiciaires en matière de création, transformation et suppression de voirie communale. Celui-ci sera basé sur l'Atlas des chemins vicinaux et la procédure d'actualisation de ce dernier sera organisée conformément aux dispositions actuelles de la loi du 10 avril 1841.

Enfin, compte tenu de l'importance de la tâche à réaliser, la note prévoit que l'opération fera l'objet d'un phasage.

Toutefois, en ce qui concerne les provinces, deux bémols sont à relever dans cette note. Tout d'abord, elle prévoit la perte par le Collège

provincial de la compétence de décision en première instance en matière d'ouverture, de création, de modification ou de suppression de la voirie communale.

Le Collège provincial ne disposerait plus que d'une compétence d'avis simple ou conforme portant sur le maintien de la cohérence du réseau viaire et d'une compétence d'avis conforme lorsque la voirie concernée s'étend sur le territoire de plusieurs communes.

La note propose également que la Région wallonne assure la gestion du nouvel Atlas de la voirie communale tout en précisant que les provinces disposent d'une expertise que le Gouvernement souhaite maintenir dans l'établissement du référentiel régional...

L'APW a marqué son désaccord sur ces deux propositions en rappelant :

- l'expertise des services techniques provinciaux en matière de voiries vicinales qui est unanimement reconnue et plébiscitée de tous. Leur connaissance, d'une part, des lois et règlements et, d'autre part, du terrain, en fait des alliés incontournables des communes. Ils représentent, pour ces dernières, un soutien important sachant que beaucoup d'entre elles ne disposent pas des moyens humains, financiers et techniques nécessaires à la réalisation des missions qui leur sont dévolues dans le domaine.

- que les provinces ont la maîtrise des documents liés à l'Atlas des voiries dont elles assurent la centralisation. Elles tiennent les archives de l'Atlas des chemins vicinaux depuis sa création. Il ne sera donc guère

évident pour un autre niveau de pouvoir de reprendre la gestion de l'Atlas.

- que les provinces représentent, à l'heure actuelle, le niveau de pouvoir le plus pertinent pour assurer une indispensable coordination supra-communale. Elles disposent d'une vision supra-locale indispensable à une réelle politique de mobilité. De plus, l'intervention des provinces garantirait la cohérence de la politique décisionnelle en la matière. Enfin, la prise de décision par le pouvoir provincial permettrait d'éviter les difficultés liées à la proximité des autorités locales pouvant parfois constituer un frein à la prise de décision.

L'APW plaide pour que le Collège provincial se voie attribuer, en matière de voiries communales, les compétences qui lui sont conférées actuellement en matière de voiries vicinales par la loi du 10 avril 1841.

A tout le moins, les Collèges provinciaux devraient disposer d'une compétence d'avis contraignant avec un pouvoir de recours et de gestion des décisions prises permettant ainsi aux provinces de jouer pleinement leur rôle de conseillers techniques et juridiques à l'égard des communes.

Les collèges provinciaux devraient également disposer d'un pouvoir de décision lorsque les voiries concernées s'étendent sur le territoire de plusieurs communes.

L'APW attend d'être fixée par le Gouvernement wallon quant à l'avenir de l'intervention des provinces en matière de voirie communale.



À LA UNE

10^{ème} Open Days 2012 : l'Europe des villes et régions fait la différence

La semaine européenne des villes et régions, les Open Days, est une manifestation organisée par le Comité des régions pour permettre aux pouvoirs locaux et régionaux de débattre et de présenter leurs projets ou réalisations autour de thèmes européens. C'est un lieu de rencontre incontournable pour les gouvernements locaux et régionaux qui souhaitent développer des partenariats au niveau européen. Comme chaque année, la CEPLI participe à l'opération.



Les Open Days se dérouleront du 8 au 11 octobre 2012 à Bruxelles autour du thème «Europe's Regions and cities : Making a difference», qui pourra être décliné en trois approches différentes : coopération territoriale, croissance durable et politique de cohésion.

La CEPLI organise un consortium de 13 partenaires de collectivités intermédiaires, «LIA's cooperation for European territorial dimension». Ce consortium proposera deux débats autour des thèmes suivants :

La coopération territoriale : un atout pour l'Europe

Les départements français des Côtes d'Armor, de l'Eure, de l'Aude et de Seine Maritime s'associent aux Provinces de Liège, Catalogne (Italie) et Caceres (Espagne) pour faire valoir les expériences qu'ils ont développées au cours de projets européens.

Des résultats concrets - Quelles sont les principales réalisations de la politique de cohésion de l'UE?

La Gironde, les Deux-Sèvres, Dobrich (Bulgarie), Lippe (Allemagne) et Badajos (Espagne) se retrouveront, quant à elles autour du thème de la politique de cohésion.

L'objectif des débats est de démontrer que la coopération entre les collectivités locales intermédiaires participe à la construction d'une Europe proche et utile aux citoyens. L'action au niveau des provinces ou départements permet d'assurer une proximité avec les citoyens, tout en dépassant le cadre purement communal qui ne dispose pas toujours des ressources adaptées à la mise en œuvre de politiques européennes.

Concrètement, la journée de débats se déroulera le 10 octobre prochain, de 10 à 17 heures, à la Représentation du Land Rhénanie du Nord Westphalie - rue Montoyer 47, 1000 Bruxelles.

Eté 2012, goûtez les Saveurs des Provinces wallonnes... à Bruxelles et dans toute la Wallonie

Dans le cadre de l'année 2012 « La Wallonie des Saveurs », Les Fédérations Touristiques Provinciales s'exposent à l'Espace Wallonie de Bruxelles du 23 juin au 3 septembre.

Durant tout l'été, une Province sera mise à l'honneur pendant deux semaines avec pour débiter chaque session, une journée de dégustation et d'animation pour mettre en avant ses trésors touristiques, folkloriques et culinaires.

La première semaine, du 23 au 29 juin, sera consacrée aux nouvelles technologies et aux produits wallons. Par la suite, chaque Province montrera ses atouts selon le calendrier suivant :

- du samedi 30 juin au mercredi 11 juillet : la Province de Brabant wallon abordera le thème des saveurs et de la bande dessinée au travers notamment de l'exposition du Prix de l'Affiche Folon.
Le samedi 30 juin : dégustation de bière, tarte al djote et danses folkloriques.
- du samedi 14 au mercredi 25 juillet : la Province de Liège, où il y a tout sauf la mer, développera les thèmes des produits de terroir, des trésors industriels, du sport, de la nature, des grands événements et du thermalisme à Spa ou au Château des Thermes de Chaudfontaine.
Le samedi 14 juillet : dégustation de jus de pomme, chocolat, pékèt, gaufre, grimage pour enfants, orgue de barbarie et artisan marionnettiste.
- du samedi 28 juillet au mercredi 8 août : la Province de Namur, le Pays des vallées, accentuera sa promotion sur les grandes images de son riche folklore et de l'événement «Meuse en Fête».
Le samedi 28 juillet : dégustation de couques, escargots, fromage, micro-braserie et combat d'échasseurs.
- du samedi 11 au mercredi 22 août : la Province de Hainaut, la Province verte, mettra en avant ses sites inscrits au patrimoine de l'Unesco, ses voies d'eau remarquables, ses auteurs de bandes dessinées,

son savoir-faire en matière de métiers d'art et la première station touristique de Wallonie, les Lacs de l'Eau d'heure.

Le samedi 11 août : dégustation de pralines, vin de fruits, animation sportive, potier et dentelières en démonstration.

- du samedi 25 août au lundi 3 septembre : la Province de Luxembourg, l'Ardenne authentique, proposera une série de balades natures avec en point d'orgue le désormais très attendu « Week-end des paysages » dont le thème sera cette année «Paysages et Saveurs».
Le samedi 25 août : dégustation de charcuterie dont le célèbre Jambon d'Ardenne (IGP), fromage, chocolat et concert de trompes de chasse de Saint Hubert.

Enfin, dans les Espaces Wallonie d'Arlon, Charleroi, Eupen, Liège, Mons, Namur, Nivelles et Tournai, pendant la période de mise en lumière de chaque Province, pas moins de 16 rallyes touristiques à pied, en vélo ou en voiture seront proposés au public. De Tchanchès et Simenon aux brasseries tournaisiennes, de la tarte al Djote au Maitrank, de l'Entre Sambre et Meuse aux Hauts Pays, les « Saveurrallyes » vous emmèneront donc à la découverte des plus beaux coins de Wallonie.

INFORMATIONS PRATIQUES

«La Wallonie des Saveurs... De province en province»

Espace Wallonie de Bruxelles
rue du Marché-aux-Herbes, 25-27
1000 Bruxelles
Du 23 juin au 3 septembre de 11 à 18h

Renseignements au 084/41.19.81,
sur le site du Centre d'Action Touristique des Provinces wallonnes www.catpw.be ou www.lawalloniedessaveurs.be.

Inscriptions dès juillet sur http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/od2012/index.cfm

Foire de Libramont 2012 : les provinces vous accueillent !

Les Provinces wallonnes participent à la Foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont, le rendez-vous du monde agricole et de la ruralité, qui se tiendra du 27 au 30 juillet prochains.

Ce site de plus de 30 hectares accueille, chaque année, près de 200.000 visiteurs et 1.500 exposants et marques.

La Foire est une véritable vitrine de la ruralité qu'elle aborde sous de nombreux aspects : le machinisme, l'élevage, la forêt, l'agroalimentaire, l'horticulture ou encore la recherche, l'éducation et la culture.

La surface d'exposition a été agrandie sur 80.000 m² pour permettre de répondre aux nombreuses demandes dont celles des provinces wallonnes qui ont saisi l'occasion d'être mieux situées, sur un nouveau terrain face à l'Ardenne Joyeuse et proche du Village Bio.

Les cinq provinces seront réunies sous un chapiteau de 600 m² (500 m² les années précédentes) et exposeront durant 4 jours le savoir-faire provincial en matière d'agriculture, d'horticulture et de soutien aux producteurs locaux, notamment.

Des espaces de dégustation permettront à nos visiteurs de goûter aux produits du terroir.

Au plaisir de vous y retrouver !

Que font les provinces en matière d'agriculture ?

- Encadrement des producteurs (PAC, ISA, MAE...)
- Conseils de gestion
- Analyses agricoles et conseils de fertilisation : sols, nitrates, fourrages, jardins
- Expérimentations agronomiques
- Organisation de formations professionnelles
- Campagnes de sensibilisation (Opération Agricharme pour les écoles et le public)
- Promotion et dégustation des produits locaux
- Plan d'action de développement durable (apiculture, énergies renouvelables, prévention en matière d'érosion des sols et des coulées de boues, plantation d'arbres fruitiers, luttés contre la rouille grillagée et le feu bactérien)
- Promotion et encadrement de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée
- Bien-être animal

Les associations de provinces flamandes et wallonnes (VVP et APW) accueillent la Conférence politique annuelle de la CEPLI



Dans le dernier numéro de «Cinq à la une», de mars/avril, nous faisons état du débat qui a eu lieu au Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE) concernant le rôle des pouvoirs locaux intermédiaires en Europe. Ce débat connaîtra des prolongements dans le cadre de la Conférence politique de la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) en juillet prochain.

La Conférence politique annuelle de la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires, CEPLI, se tiendra cette année en Belgique, à l'invitation de l'APW et de la VVP (association des provinces flamandes).

Cette rencontre portera sur le rôle de la démocratie locale dans le contexte de la gouvernance à multi-niveaux et reviendra, notamment, sur le débat du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe consacré au niveau intermédiaire de gouvernance locale.

Fin mai, le projet de rapport de Monsieur Emilio Verrengia sur le second niveau de collectivités locales en Europe a été débattu en Commission de la Gouvernance du CPLRE. Ce document est à présent soumis à la consultation avant son adoption lors de la session d'automne du Congrès.

La Conférence politique de la CEPLI, programmée le 3 juillet prochain au Comité des Régions, s'attardera sur ce rapport qui présente les collectivités intermédiaires en Europe, leur évolution récente, leurs forces et faiblesses et les questions juridiques posées par leur remise en question.

Ce débat est très présent en Belgique, mais également en France, en Italie ou en Roumanie. Il est donc important d'apporter des réponses aux interrogations qui traversent toute l'Europe sur la pertinence de l'action de notre niveau de collectivités.

Il sera également question du «Manifeste de Salerne», adopté en mars dernier lors de l'Assemblée générale d'Arc Latin (réseau européen de provinces du contour méditerranéen : France, Espagne, Italie), membre de la CEPLI.

Avenir de l'enseignement policier

Le projet «Police, une organisation apprenante» envisage de revisiter l'enseignement policier tel qu'il est actuellement organisé par les académies de police. Le Conseil d'administration de l'APW, réuni le 17 avril dernier, a émis un avis sur le sujet et suggère de se baser sur les évaluations internes et externes qui ont été réalisées pour faire évoluer l'offre de formation.

Présenté le 13 septembre 2009 par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice, le projet «Police, une organisation apprenante» est soutenu par quatre commanditaires : le Commissaire général, le Président de la Commission permanente, le Directeur général de la Direction générale de la gestion et de l'appui ainsi que le Président du Conseil fédéral de police.

Un des objectifs de ce projet a trait à la formation policière. En effet, celui-ci vise à améliorer la qualité de la formation proposée aux aspirants policiers et tient compte, notamment, des procédures d'auto-évaluation des académies de police (phase interne) et des rapports de visites d'experts (phase externe) quant à la qualité de l'enseignement dans ces écoles.

Les rapports des commissions de visite ont été présentés publiquement le 5 décembre 2011. En clôture de cette présentation, le Président de la Commission permanente de la Police locale a soumis une note de poli-

tique sur l'avenir de l'enseignement policier aux académies de police. Cette note laisse entendre qu'il y aurait lieu de choisir entre deux orientations pour la formation policière : «corporate» ou «sociétale», de type enseignement supérieur ou formation professionnelle, alors que les deux approches ne s'excluent pas nécessairement mais qu'il est souhaitable d'envisager une formule qui allie les deux systèmes.

En préambule, le Conseil d'administration de l'APW rappelle son attachement à la proximité de la relation des provinces avec les autorités locales. Il souhaite, dès lors, associer les Pouvoirs locaux à sa réflexion sur la formation policière de base et sur les formations continuées en général.

Les provinces wallonnes sont convaincues qu'il convient de souscrire à un modèle qui allie formation sociétale et celle plus singulière au métier de policier, tout en gardant leurs objectifs spécifiques et le profil différent

de leurs formateurs. Il est, en effet, tout à fait nécessaire de proposer des formateurs dont le profil correspond au mieux aux enseignements dispensés, afin d'assurer une grande transférabilité des savoirs vers le terrain.

L'Association des Provinces wallonnes établit un certain nombre de critères qui doivent déterminer ce que doit être la formation policière de demain :

- s'inscrire pleinement dans un niveau supra-communal qui présente un lien fort avec les pouvoirs locaux ;
- assurer une lisibilité et une visibilité du processus de formation ;
- solliciter d'avantage de formateurs «non policiers» pour dispenser des cours, veillant, par ce biais, à une meilleure représentation de la société. Il n'est pas nécessaire que cette formation soit divisée en deux étapes «sociétal/corporate» ;
- assurer une transversalité des compétences entre les membres du personnel des services de police et les membres du personnel des services d'incendie ou d'aide médicale urgente ;
- assurer, parce que les membres de différents services locaux participent ensemble aux formations, une harmonisation des approches et des procédures ;
- présenter une souplesse d'organisation des formations tant au niveau du calen-

- drier, que de l'horaire, voire de la durée ;
- valoriser les acquis obtenus par les candidats, soit via l'enseignement, soit via leur expérience professionnelle ;
- A terme, positionner les formations dans le cadre européen des certifications pour autant qu'une réelle plus-value pour la formation de nos policiers puisse être engendrée.

L'APW juge que le modèle actuel, centré sur les écoles provinciales de police est une réponse organisationnelle aux objectifs qui seront assignés à l'avenir à l'enseignement policier.

Il est à présent nécessaire, afin d'assurer la qualité de la formation, d'œuvrer sur les potentiels d'amélioration mis en évidence dans les rapports des commissions de visite, et ce, à partir du fonctionnement et de la structure actuels.

Les provinces sont conscientes que le système est toujours perfectible et souhaite qu'une concertation s'engage avec Madame Joëlle Milquet, Ministre de l'Intérieur, et la Police fédérale pour envisager la meilleure manière de faire évoluer le système.

Le texte complet de l'avis du Conseil d'administration de l'APW est disponible sur notre site internet : www.apw.be

LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

En partenariat avec les communes, La Province de Liège développe des parkings d'écovoiturage

La Province de Liège se veut proche des communes qui sont ses partenaires naturels et historiques. Elle souhaite répondre de manière efficace à leurs besoins.

Différents projets sont déjà devenus réalité. Il s'agit de la centrale d'achat de sel de déneigement pour laquelle plus de 60 communes se sont associées à la Province de Liège, ce qui a permis la gestion d'un stock de 20.000 tonnes de sel et d'éviter un risque de pénurie. Une nouvelle convention verra bientôt le jour et s'appliquera à la période 2012-2015.

La Province de Liège a également proposé aux pouvoirs locaux (les 84 communes, les CPAS, zones de Police...) de participer à la mise en place d'un achat groupé pour le mazout de chauffage. Un partenariat qui existait déjà pour le marché de l'énergie et du gaz. Celui-ci concerne près de 450 partenaires. En regroupant leur commande, les communes, sous l'impulsion de la Province de Liège, vont pouvoir bénéficier de conditions financières plus avantageuses et réaliser des économies.

Aujourd'hui, la Province de Liège accentue cette proximité avec les communes au travers d'une nouvelle initiative : «l'Ecopar-

king». Depuis quelques années, le covoiturage tend à se développer. Il permet d'apporter une première réponse en matière de mobilité et d'environnement. Cependant, les zones où les automobilistes peuvent «partager un véhicule commun» n'apparaissent pas suffisamment attractives. Le Collège provincial a, dès lors, réalisé une opération unique en Wallonie, à savoir créer un réseau de parkings pouvant accueillir de manière conviviale (et en toute sécurité) les personnes souhaitant utiliser ce système.

Les «Ecoparkings» seront des espaces où les conducteurs pourront trouver différents types de services : implantation de bornes pour le chargement de véhicules électriques, présence de bulles à verres, installation d'abris pour les vélos et motos. Des tables et des bancs seront disposés pour créer un coin détente. Tout comme pour l'éclairage, les matériaux utilisés répondront à des critères en matière de développement durable. Ces parkings «nouvelle génération» auront une signalétique commune de façon à être



reconnu aisément et directement par les usagers. De plus, des lignes de bus desserviront ces parkings, ce qui représente un atout supplémentaire pour renforcer l'intérêt de ces zones.

«Cette initiative, explique Georges Pire, Député provincial en charge des Travaux et de l'Environnement, rassemble plusieurs opérateurs publics : le service Public de Wallonie, la Société Régionale Wallonne du Transport, l'intercommunale Intradel ainsi que les communes».

Pour mener à bien ce projet, la Province de Liège a proposé un partenariat à chacune de ses 84 communes afin de créer un véritable réseau d'ecoparking sur son territoire. Parmi celles-ci, 51 ont répondu favorablement. Ce qui leur a permis, notamment, de bénéficier de l'expertise du département des Travaux de la Province de Liège.

Les localités intéressées ont soumis des sites qui ont été analysés en fonction de différents

critères. Les terrains retenus appartenaient soit à la Wallonie, soit aux communes. Les futurs parkings seront aménagés à proximité des grands axes de communication. Actuellement, 54 sites ont été retenus et les études de réalisation sont en cours pour 6 communes : Anthisnes, Aywaille, Hannut, Soumagne, Visé et Wanze.

Outre la prise en charge des études techniques, la Province de Liège subventionnera, de manière partielle, la réalisation des infrastructures (au travers d'un montant de maximum 20.000 par projet).

«En concertation avec les communes, souligne André Gilles, Député provincial-Président, la Province de Liège coordonne de multiples initiatives en faveur du bien-être collectif. Au travers de ses «5 axes prioritaires», celui de la «Supracommunalité» permet de souligner toute la pertinence de projets qui renforcent de l'action de la Province comme niveau de pouvoir venant en soutien aux communes».